

Secourisme – Brevet de secouriste (Recyclage) // #1522

 4 h  100,00 €

Public

Toute personne qui dispose d'un brevet depuis 1 année et/ou qui a effectivement suivi un recyclage chaque année.

Si le recyclage n'a pas été suivi annuellement, le suivi de la formation complète est requis (dont la réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation du défibrillateur)

Le recyclage est normalement annuel sauf si l'employeur peut démontrer que le recyclage annuel n'est pas nécessaire, sur base d'une analyse des risques préalable et sur base de l'avis du médecin du travail et du comité: dans ce cas, le recyclage peut être suivi tous les deux ans.

Un secouriste qui, pour une raison valable, ne peut assister à une séance de recyclage, doit assister à une autre séance de recyclage dans les douze mois qui suivent le recyclage prévu à l'origine ; sinon il n'est plus censé disposer des connaissances et aptitudes en matière de premiers secours. Dans ce cas, le travailleur devra suivre à nouveau une formation complète, sinon il n'est plus censé intervenir en tant que secouriste.

Le brevet ou certificat reste valable aussi longtemps que le recyclage est suivi.

Infos complète sur le site du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale <https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/principes-generaux/premiers-secours> (<https://emploi.belgique.be/fr/themes/bien-etre-au-travail/principes-generaux/premiers-secours>)

Prérequis

Disposer d'un brevet de secouriste de base depuis une année maximum.

Objectifs

Le Code du Bien&Etre au Travail, Livre I - Principes Généraux, Titre 5 impose un recyclage annuel de 4h minimum afin de maintenir la validité du brevet. Après un rappel général, une attention particulière sera apportée sur une thématique plus précise.

« Cette formation est agréée Chèques-Formation sous le numéro 1522 : en voici le lien direct : [fiche agréée chèque-formation](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/91538292-7dfe-46d3-b77e-e097b1592de7). (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations/formations/91538292-7dfe-46d3-b77e-e097b1592de7>) Cette fiche se retrouve dans le [Catalogue wallon des formations](https://www.leforem.be/catalogue-des-formations) (<https://www.leforem.be/catalogue-des-formations>) et vous pouvez aussi utiliser le numéro d'agrément dans la recherche par mot-clé. Le titre de la formation peut varier d'un catalogue à l'autre, sans incidence sur la validité du numéro d'agrément. »

Rappel des connaissances et aptitudes de base (réanimation cardio-pulmonaire, défibrillateur, PLS...)

Connaissances et aptitudes spécifiques :

- brûlures
- soin des plaies
- hémorragies
- traumatisme
- ...

La législation permet que le recyclage soit suivi dans un délai d'un an maximum après la date à laquelle le recyclage devait avoir lieu.

Informations pratiques

> Droit d'inscription

100,00 €

✔ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Horaires

📍 Verviers

- > Le 9 juin 2026
De 13h à 17h
- > Le 20 octobre 2026
de 8h30 à 12h30
- > Le 26 novembre 2026
De 13h à 17h

📍 Liège

- > Le 8 juin 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 23 septembre 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 7 octobre 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 16 octobre 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 13 novembre 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 19 novembre 2026
De 13h à 17h

📍 Villers-Le-Bouillet

- > Le 12 février 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 23 avril 2026
De 13h à 17h
- > Le 30 septembre 2026
De 8h30 à 12h30
- > Le 5 novembre 2026
De 13h à 17h

> Certificat - Attestation

Le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers est agréé par le SPF EMPLOI, TRAVAIL et CONCERTATION SOCIALE pour dispenser la formation de Secouriste.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation** (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)

> Reconnaissance

Attestation de suivi de recyclage de secouriste remis en fin de formation.

Secourisme – Brevet de secouriste (Recyclage) // #1522 - Le jeudi 26 novembre 2026, Verviers

Organisation

Pratique et théorie

Renseignements

Tél.: 087/32.54.55

€ 100,00 € ou 4 Chèques-Formation



Dates de formation

Le jeudi 26 novembre 2026

Horaire

De 13h à 17h



Site de Verviers

Rue de Limbourg, 37

4800 Verviers

Belgique

inscription-verviers@centreifapme.be

[087/32.54.55](tel:087325455)

Formateur

Formateurs agréés par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale